

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 9 novembre 2017

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 14 excusés (Mmes Anna Beutler, Fabienne Bill, Anik Freuler, Florence Golaz et Sarah Ouerchiffani, MM. René Barioni, Sébastien Bertherin, Heinz Beutler, Jacques Carpentier, Yann de Siebenthal, Laurent Dorand, Larry Sarrasin et Christian Vernex). M. Michel Girardet est également excusé suite au décès de sa compagne, Mme Régine Vaglio, survenu ce mardi 7 novembre, suite à une maladie supportée avec un courage exemplaire. Le président lui a adressé par écrit ses condoléances au nom du Conseil communal, qui est en pensée avec lui dans ce moment de deuil. Il remercie à toutes les personnes présentes de se lever et de respecter quelques instants de silence.

1 arrivera plus tard (M. Evan Lock).

2 absents (Mme Sandra Caruana et M. Charanjit Dhanjal).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Par courriel du 6 octobre 2017, M. Georges Grandjean, président de la Commission des finances, a informé le président que, dans la mesure où la Commission des finances était mentionnée dans les conclusions du préavis municipal n° 30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision, dite Commission rapportera également sur ce préavis.

Le Bureau n'a reçu aucune motion, postulat et interpellation.

• L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal n° 26** relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagements et de sécurisation des parkings à vélos des bâtiments communaux, dans le cadre du plan de mobilité de la Ville de Gland.
6. **Préavis municipal n° 28** relatif à la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets.

7. **Préavis municipal n° 30** relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV).
8. **Préavis municipal n° 31** relatif à une demande de crédit pour la création d'un cheminement historique "Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à la Lignière".

Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 33** relatif à une demande de crédit pour la rénovation du système de gestion des secteurs d'évacuation et des éclairages de sécurité du complexe et du collège de Grand-Champ.
10. **Préavis municipal n° 34** relatif à l'assainissement du bruit "mesure de capitonnage du pont CFF à l'avenue du Mont-Blanc".

Divers

11. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger intitulé "Aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux".
12. Nomination et assermentation d'une secrétaire suppléante.
13. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017.

3. Communications du Bureau

- Le 7 octobre 2017, plusieurs équipes se sont affrontées au stand de tir de Gland pour le traditionnel "Tir de l'Amitié". Le Bureau y formait une équipe, tout comme la Municipalité, ainsi que quelques services communaux et d'autres associations de Gland. L'apéritif et le repas ont été servis dans le cadre idyllique du Domaine La Capitaine. L'équipe du Bureau a terminé 15^{ème} sur 17, cette dernière place étant occupée par la Municipalité. Les résultats individuels sont à disposition auprès du Bureau.
Pour la prochaine édition du Tir de l'Amitié, les Conseillers communaux seront informés à l'avance de la date de cet événement afin de pouvoir former une ou plusieurs équipes composées des membres du Conseil communal le désirant.
- Le 5 novembre 2017, le Président a fait parvenir, par mail, un sondage électronique à tous les Conseillers communaux. Ce sondage, organisé par l'Université de Berne, concerne l'implication et la charge de travail des conseillers communaux et des membres des municipalités. Il remercie les Conseiller(ère)s de bien vouloir y répondre d'ici le 12 novembre 2017. Trois Communes seront tirées au sort pour le financement d'un apéritif.
- Le 6 novembre 2017, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation du Conseil communal du 14 décembre 2017.

- Aujourd'hui est la fête de Saint Théodore. Le dicton du jour : "*Orage de la saint Théodore, annonce une année en or*". Le proverbe du jour est un proverbe bulgare : "*Une parole douce peut ouvrir même les portes de fer*".
- Le président invite chaque Conseiller(ère) à consulter l'agenda figurant sur le site Internet de la commune. De nombreux événements auront lieu ces prochains jours, notamment le Week-end des Artisans du 10 au 12 novembre, une exposition de photographies ainsi que la saison des lotos.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :

Départ :

- au 31 décembre 2017 : M. Mickael Da Cruz Miranda, ingénieur au Service des infrastructures et environnement (SIE);
- au 31 janvier 2018 : M. Jérôme Ischi, Chef de l'Office informatique;
- au 28 février 2018 : M. Jean-Claude Kirchhofer, délégué Sport & Santé

Les postes actuellement mis au concours sont les suivants :

- Chef de l'Office informatique, pour le remplacement de M. Jérôme Ischi;
- Technicien(ne) ES IT. Il s'agit d'un poste nouveau concernant l'Office informatique;
- Délégué(e) Sport & Santé, pour le remplacement de M. Jean-Claude Kirchhofer;
- Délégué(e) à l'enfance (CDM);
- Apprenti(e) paysagiste-horticulteur(trice) (site Orientation).

Les postes suivants seront également mis en validation de la Municipalité lundi prochain :

- Ingénieur;
- Géomaticien(ne).

- Le programme de la législature 2016-2021 de la Municipalité a été présenté à la population le 26 octobre 2017. Une cinquantaine de personnes étaient présentes, ce qui n'est pas beaucoup, mais les échanges ont toutefois été de qualité et très intéressants.
- L'inauguration de la gare aura lieu le 20 novembre 2017, dès 17h30, avec la partie officielle à 18h00. Chaque Conseiller(ère) a reçu, de la part de la Municipalité et des CFF, une invitation relative à cet événement.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- La billetterie du Théâtre de Grand-Champ propose de mettre à disposition de la population différents PASS, soit :
 - le PASS'culture : tous les événements proposés par le Service de la culture ainsi que par l'Association "Les Concerts de Gland" font partie du partenariat PASS'culture. Cette carte propose des billets à CHF 8.- aux élèves des gymnases de la formation professionnelle, de l'OPTI et aux apprentis du Canton de Vaud, ainsi qu'aux élèves des écoles privées membres de l'AVDEP. Ce projet est soutenu par le canton et est proposé à tous les jeunes précités pour profiter de places de théâtre et de spectacles dans le canton à ce prix de CHF 8.-.
 - le PASS'partout : il est utilisable seul ou à plusieurs. Il concerne une dizaine de spectacles à choix, que ce soit lors des concerts de musiques actuelles, des projections de cinéma "Gland-Ecran", des spectacles de "La saison des +" ou lors des soirées théâtrales. Son prix est de CHF 200.-.
 - le PASS'famille : comme le "PASS'partout", il est utilisable seul ou à plusieurs. Il concerne 10 spectacles, soit dans le cinéma "Ciné-famille", soit dans les spectacles de "La saison des +". Son prix est de CHF 100.-.

Ces PASS peuvent être achetés directement sur le site www.grand-champ.ch ou auprès du Service de l'administration générale et des affaires sociales.

- Rire avec Hergé : les villes de Nyon et Gland ont choisi de soutenir l'événement "Rire avec Hergé", qui aura lieu le 25 novembre 2017 au Musée du Léman à Nyon, et le lendemain 26 novembre 2017 à Grand-Champ à Gland. Ces rencontres mettent en valeur le rôle essentiel joué par la région nyonnaise dans la vie du célèbre dessinateur Hergé. Les deux jours seront dévolus à des ateliers, des films, des animations, des jeux de mots ou des concours.
- Le 9 décembre 2017, à 15h00, aura lieu la traditionnelle projection de Noël offerte par la Ville de Gland, en collaboration avec "Visions du Réel". Comme chaque année, cette projection sera suivie d'un goûter aux senteurs de l'Avent.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- En réponse à la question posée par Mme Marion Wahlen lors de la dernière séance du Conseil communal du 5 octobre 2017, la Municipalité a écrit au Conseil d'Etat pour l'informer qu'elle suivait sa directive afin de soulager, au niveau des impôts cantonal et communal, les agriculteurs cédant un bien en-dehors de la zone agricole. Le Conseil d'Etat avait en effet entrepris une démarche dans le but de limiter une imposition décidée le Tribunal fédéral de manière assez surprenante. Dans la mesure où le Conseil d'Etat ne peut effectuer ce rabais qu'au niveau de l'impôt cantonal, il a demandé aux communes si elles étaient d'accord de suivre cette réduction au niveau de l'impôt communal. La Municipalité lui a répondu qu'elle était d'accord d'aller dans le même sens.
- Un emprunt de CHF 10 Mios auprès de Swissquote arrivera à terme le 30 novembre 2017. La Municipalité va renouveler cet emprunt, toujours auprès de Swissquote, à hauteur de CHF 8 Mios et rembourser CHF 2 Mios. Cet emprunt sera fait à court terme, soit à 3 mois, de manière à avoir le plus de flexibilité possible, au taux négatif de - 0,37 %.
- Le préavis municipal n° 35 relatif au budget 2018 a été adressé aujourd'hui par mail aux Conseiller(ère)s. La Municipalité présentera, lors de la prochaine séance du Conseil communal, un budget pour 2018 équilibré, avec des revenus de CHF 62'730'661.- contre CHF 62'598'017.- de charges, ce qui équivaut donc à un résultat bénéficiaire de CHF 132'644.-, pour une marge brute d'autofinancement de CHF 4'440'918.-.
- La patinoire provisoire a été inaugurée le 3 novembre 2017 et cela s'est très bien passé. A cette occasion, l'ensemble de la Municipalité a chaussé les patins. La patinoire rencontre déjà un vif succès.
- Ce soir sur NRTV et demain dans les journaux "La Côte" et "24 Heures" paraîtra une information signalant qu'un accord a été trouvé avec la Municipalité de Nyon s'agissant de la patinoire régionale. La ville de Gland serait porteuse du projet, compte tenu du fait notamment qu'elle bénéficie de deux terrains à disposition qui sont déjà en domaine d'utilité publique, qui sont ceux de Montoly, avec le projet de piscine couverte, et des Pommiers, que la commune a acheté il y a quelques années, qui se trouve derrière les halles du terrain de tennis du Centre sportif. Il s'agit de la première étape et cela est déjà une bonne chose de partir de ce bon pied qui est un accord entre les Municipalités de Nyon et de Gland, et la participation du Conseil régional aussi à ces Commissions et espérer que cette fois cette patinoire régionale, qui est attendue depuis plus de 40 ans, puisse prendre place, à Gland. Cela sera très intéressant et il s'agira certainement du premier projet qui pourra être pris de A à Z avec le Conseil régional et avec des préavis.
- S'agissant de l'Urban Fitness, des installations devaient être aménagées au parc de la Dôle dans le courant du mois d'octobre 2017. Cela ne s'est pas encore fait dans la mesure où les notices explicatives sont différentes au niveau des communes et il a fallu en vérifier le texte. Les installations devraient être prêtes d'ici la fin du mois de novembre 2017.
- La remise des mérites sportifs de la ville de Gland aura lieu le 12 mars 2018, au Théâtre de Grand-Champ. Les différentes associations sportives ont déjà été approchées à ce sujet afin qu'elles proposent des sportifs méritants au sein de leurs clubs. Des informations complémentaires paraîtront également sur le site Internet de la commune et dans le Gland-Cité. Mme Léonie Wahlen, Conseillère communale, figurait parmi les lauréats de la dernière édition.

- Concernant le Tir de l'Amitié, la vision de la Municipalité, en tant que hôte, était de laisser les autres gagner et elle a, comme prévu, fini en dernière position. Des stratégies ont été mises en place, lesquelles ont bien fonctionné puisqu'il avait été prévu de remplacer M. le Municipal Thierry Genoud par Mme la Municipale Jeannette Weber.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Repas Quizz Citoyen : le mercredi 15 novembre prochain aura lieu la seconde édition du Repas Quizz Citoyen. Cette soirée, organisée par le Service Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale, est destinée aux jeunes glandois qui ont ou atteindront l'âge de la majorité durant l'année 2017. Elle se déroulera sous forme de quizz, questions et discussions à l'appui. Un concours sera organisé par table, avec la participation de jokers issus de milieux professionnels concernés par l'intégration des jeunes adultes, ainsi que des représentants de la Municipalité et du président du Conseil communal. A ce jour, 44 jeunes sont inscrits, ce qui est réjouissant puisque l'année passée ils n'étaient qu'une petite vingtaine.
- Le Parlement des Jeunes est très actif. Il a organisé, le 28 octobre dernier, une soirée techno à Montoly, laquelle a réuni plus de 200 personnes. La soirée s'est déroulée sans problème et a été très bien organisée.
En outre, le 18 novembre 2017, de 12h00 à 18h00, un vide-dressing à La Pépinière sera proposé à la population.
Elle profite de saluer le travail réalisé par le Parlement des Jeunes et remercie ses membres pour leur implication au sein de la commune.
- Bibliothèque communale : dans le but de s'adapter à l'évolution des besoins de la population et d'attirer un public plus large, ceci dans une vision globale, la Municipalité renoncera à encaisser une cotisation auprès des lecteurs, ceci dès l'exercice 2018. Cette mesure garantit l'égalité d'accès à la culture et correspond également au principe éthique qui rejoint le manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique.
- Le Centre aéré d'automne a accueilli environ 23 enfants par jour durant les vacances d'automne. Le thème en était "La Cité de l'Energie à Gland", afin de sensibiliser familles et enfants à cette thématique. Le travail de préparation a donné lieu à une collaboration entre les différents Services de la commune, en particulier entre de Service de la jeunesse et la déléguée à l'énergie du Service des bâtiments et urbanisme (SBU). Cette collaboration se poursuivra puisque, dans le cadre de ce Centre aéré d'automne, les œuvres d'art réalisées par les enfants seront exposées au mois de janvier 2018 lors des assises européennes sur les transitions énergétiques, qui auront lieu à Genève.
Le Photo Club de Gland a également participé à ce Centre aéré d'automne. Les photographies de cette semaine seront exposées durant le mois de novembre à la bibliothèque communale, à Grand-Champ.
Elle remercie infiniment les organisateurs du Centre aéré.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Les assises européennes sur les transitions énergétiques auront également lieu à Gland. En effet, le 3 février 2018, une grande manifestation aura lieu sur la place publique d'Eikenott. La Commission d'énergie est déjà sur le pied de guerre. De nombreux bénévoles seront certainement recherchés pour donner un coup de main. Il abordera ce point, avec plus de détails, durant la séance du Conseil communal du mois de décembre 2017.
- Le 20 novembre 2017 aura lieu l'inauguration de la gare. Cette semaine, les parois antibruit transparentes ont été posées. Des travaux sont actuellement en cours sur le chemin de la Crétaux afin de remettre du bitume de base pour finir les travaux, ainsi que sur la rue du Perron, ce qui risque de causer des problèmes d'accessibilité à la gare en journée. Un préavis sera présenté l'année prochaine sur le réaménagement de la Crétaux.

- Deux plans partiels d'affectation sont actuellement en révision. L'entrée en matière sur le PPA Les Tuillères, soit l'est des Tuillères qui se trouve être Cité-Ouest, a reçu l'aval pour la modification. S'agissant du PPA de La Lignière, dont l'envoi de ce plan à l'Etat pour l'entrée en matière avait été annoncé, il a également reçu un élément positif pour la partie clinique. Par contre, pour tout ce qui se trouve en-dessous de la route Suisse, la Municipalité devra beaucoup travailler sur le surdimensionnement de la zone à bâtir hors centre et la Commission du plan de zones risque d'avoir bien du travail l'année prochaine pour voir ces différents surdimensionnements ainsi que la façon dont les choses devront être traitées sur le plan général d'affectation.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Au mois de septembre 2017, s'est déroulée avec succès la Fête multiculturelle, avec des groupes très variés. Elle remercie les membres de la Commission d'intégration pour leur investissement et leur engagement quant à l'organisation de cette fête, qui en sera à sa 10^{ème} édition l'année prochaine. A cette occasion, une fête plus conséquente sera organisée, pour marquer le coup. Elle aura lieu un samedi au lieu d'un dimanche, elle commencera en fin d'après-midi pour les familles et continuera toute la soirée pour attirer un public plus adulte.
- Le Bureau canton d'intégration (BCI) avait choisi la ville de Gland pour tenir sa première séance pour les répondants à l'intégration du district Nyon. Depuis novembre 2016, toutes les communes devraient avoir un répondant ou délégué à l'intégration. Plusieurs partenaires et associations en matière d'intégration, ainsi que 24 Municipaux de la région, ont participé à cette séance d'information et d'échange.
- Le nouvel horaire des Transports urbains de Gland (TUG), qui sera valable dès le 11 décembre 2017, concernant le haut de la ville, tient compte des remarques émises par les pendulaires, qui loupaient souvent le train ou voyaient filer le bus sous leur nez. Ce nouvel horaire a été adapté afin d'améliorer le temps de correspondance avec les trains en direction de Lausanne. De cette manière, le temps à disposition passe de 3 à 6 minutes. Par la même occasion, en rentrant de Lausanne, le temps à disposition a aussi été augmenté de 3 à 6 minutes pour les courses du soir.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- S'agissant du préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets, lequel a été accepté lors de la dernière séance du Conseil communal du 5 octobre 2017, les travaux débuteront le 20 novembre 2017, par une première phase de 80 mètres côté Lausanne, où les maisons ont le plus souffert semble-t-il des intempéries et des inondations. Un avis des travaux sera transmis aux riverains en début de semaine prochaine. Durant les fêtes de fin d'année, le chantier sera fermé, et ce jusqu'au 22 janvier 2018, date de la reprise des travaux. La durée complète des travaux est estimée à 8 mois. Durant ces derniers, le transit au chemin des Magnenets ne sera pas possible. L'accès se fera soit par la Vy-Creuse ou par la rue de la Gare.
- Au niveau de la zone 30 km/h à gare-sud, les travaux avancent bien. Le gros des travaux pouvant gêner la circulation sont terminés. Il ne reste plus maintenant que de petits aménagements ainsi que des peintures définitives, qui seront terminés d'ici fin janvier 2018, en fonction des températures.
- S'agissant de l'avenue du Mont-Blanc, les derniers travaux sont terminés et la pose du revêtement s'est effectuée exactement selon la planification. Hormis quelques couacs dans la pose de certains panneaux de déviation un jour, les travaux se sont globalement très bien déroulés. La diminution du bruit est vraiment impressionnante.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal n° 26 relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagements et de sécurisation des parkings à vélos des bâtiments communaux, dans le cadre du plan de mobilité de la Ville de Gland

- Mme Béatrice Saxer Brown, rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu formulé par dite Commission, à savoir :
 - que l'on profite du toit plat des abris pour poser des panneaux solaires et mettre un détecteur de mouvement afin d'éclairer l'intérieur des abris à la tombée de la nuit,ainsi que la remarque émise par dite Commission, à savoir :
 - pour chaque développement futur, il est souhaité que la commune intègre des abris vélos/trottinettes dans toutes les nouvelles constructions, comme par exemple, les UAPE,puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

Avec l'arrivée de M. Evan Lock, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 26 relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagements et de sécurisation des parkings à vélos des bâtiments communaux, dans le cadre du plan de mobilité de la Ville de Gland, soit :

- 1. d'accorder un crédit de CHF 160'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.*

6. Préavis municipal n° 28 relatif à la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets

- M. Yves Froidevaux, rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission pour la période des travaux, à savoir :
 - tous les partenaires, notamment l'*UAPE Uni'Vert*, doivent être intégrés, dès le départ, dans les préparatifs de travaux pour que tous les besoins soient pris au compte pendant une période de transition difficile,
 - l'emplacement de *portakabin* doit être repensé pour éviter que ses utilisateurs se retrouvent entre deux zones en travaux, ce qui multiplierait les nuisances,
 - en regard de la longue durée des travaux, il est demandé que des aménagements provisoires de la cour soient proposés (par exemple, maintien de la table de ping-pong très appréciée des élèves),puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Georges Grandjean, président et rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Guillaume Labouchère : aimerait juste rappeler aux Conseiller(ère)s un point pour qu'ils(elles) se rendent compte qu'on parlait bien d'une rénovation au début et que l'on est passé à un projet qui a changé de vision. Il voulait juste dire que c'est une décision

extrêmement importante ce soir, car il y a eu nombres de préavis sur lesquels le Conseil communal a voté jusqu'à récemment, qui vont jusqu'à une centaine de milliers de francs, et encore moins. Là, il y a une rénovation qui a été estimée par la Commission des finances à environ CHF 14'000'000.- et le projet est à CHF 19'000'000.-. Les Conseiller(ère)s votent ce soir sur CHF 5'000'000.- supplémentaires, dont il n'y a quasiment aucune explication. Il donne juste un exemple : la piste de course de 100 mètres coûte presque CHF 800'000.- et quelque part on se dit qu'on aurait aimé avoir un peu plus de détails, notamment aussi avec la Commission technique, mais il n'y a qu'un point qui parle de cette piste dans le préavis. La Commission technique ne parle pas du projet lui-même. Tout cela ne veut pas dire que ce n'est pas bien de le faire, mais il y a une succession de coûts qui ont été rajoutés et cela fait quand-même un montant qui est considérable. On va voter encore à chaque fois sur des préavis qui seront de quelques centaines ou dizaines de milliers de francs, ce sont des choses que l'on arrive à bien comprendre, à bien saisir, mais quand il y a des montants pareils, il peut comprendre aussi que cela peut parfois sembler virtuel et on se dit finalement que CHF 11, 19 ou 15 Mios, cela ne change par grand-chose. Il faut que les Conseiller(ère)s se rendent compte qu'en votant ceci en plus, cela va forcément avoir un impact sur les prochains projets qui seront peut-être un peu moins faciles, où il y aura un peu plus de détails. Il demande vraiment aux Conseillers de se rendre compte de ces CHF 5'000'000.- supplémentaires par rapport au projet initial, qui était la rénovation et qui est arrivé maintenant avec un projet beaucoup plus large.

- Mme Véronique Villaine : pense, à l'inverse de M. Guillaume Labouchère, que le budget a considérablement augmenté mais que, par contre, on se retrouve avec un projet cohérent et non pas saucissonné, comme certains projets qui ont pu être présentés où il a été fait la rénovation, puis la salle de gym et après il est réfléchi à autre chose. Il s'agit là d'un projet cohérent, certes un peu plus cher, peut-être que l'intitulé du préavis n'est pas des plus adéquat, mais malgré tout, ce qui est important, c'est que, au niveau du préavis, on a un joli projet qui va répondre à la croissance, qui va répondre à l'ensemble des nouveaux enfants qui vont arriver. Oui, c'est un budget, elle ne demandera pas à M. le Municipal Gilles Davoine de dire aux Conseiller(ère)s le montant qui sera gagné en empruntant autant d'argent à un taux de - 0,37 %. Elle pense que c'est un vrai projet et qu'il faut aller de l'avant avec ce préavis.
- M. Georges Grandjean : déclare que la Commission technique a fait l'honneur de le citer sur la première page de son rapport, à savoir : "...Le Conseiller communal Georges Grandjean, lors du premier débat, s'interrogeait sur l'opportunité d'intégrer tous les éléments prévus dans un seul préavis". En réalité, ce n'est pas ce qu'il a dit. Ce qu'il a dit est protocolé dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 août 2017, soit "...Il est surpris que tout l'ensemble des travaux soit repris dans un seul montant". C'est pour cela que la Commission des finances rejoint sur cette problématique. Cette Commission s'est efforcée de donner une idée pour chaque élément que constituent le préavis et les coûts réels qui ont été constitués afin de donner la possibilité au Conseil communal d'éventuellement rejeter une partie du préavis.
- M. Guillaume Labouchère : regrette un tout petit peu le manque de discussions. La Municipalité peut-elle donner un peu plus de détails sur cette piste de 100 mètres, qui est à CHF 800'000.-, alors que toute l'avenue du Mont-Blanc a été refaite pour CHF 1'500'000.- ?
- M. Thierry Genoud : explique que c'est malheureusement le coût d'une piste de 100 mètres, avec bien évidemment un tartan homologué, avec des fondations et un fondement de piste qu'il faut refaire. La Municipalité peut donner des détails sur la composition de toutes les couches qui vont dessous. On sait que ces terrains de sports sont extrêmement chers, que ces tartans sont vraiment de qualité tout à fait particulière pour absorber le choc des coureurs. Il pourrait être fait encore plus cher avec des couleurs spéciales, mais là en l'occurrence il sera resté dans des couleurs standards. Bien évidemment, si le coût final venait à se monter à moins de CHF 800'000.-, la Municipalité sera toute contente de venir communiquer au Conseiller(ère)s qu'elle a réussi, avec CHF 600'000.- ou CHF 650'000.-, le challenge de refaire ces installations. Pour compléter, car il comprend que la Commission des finances a été un peu frustrée sur les détails, il pourrait, au fur et à mesure de l'étude et de l'avancement du chantier, communiquer des informations plus détaillées, le cas échéant organiser des visites de chantier intermédiaires notamment, ce qui peut être assez intéressant pour le Conseil communal. La Municipalité veut absolument associer les Conseiller(ère)s à ce genre

de chantier, qui est extrêmement important pour la commune. Cela peut être fait dans le courant du chantier.

- M. Yves Froidevaux : présente ses excuses à M. George Grandjean. Au moment où la Commission technique a siégé, elle n'avait pas le procès-verbal en l'état et c'est peut-être ses notes incomplètes qui ont fait office d'éléments de réflexion pour la Commission technique, puisqu'il semblait important pour ses membres, et il a essayé de le faire, d'intégrer toutes les interventions qu'il y a eues au Conseil communal lors du premier débat. Toutes les questions qui ont été posées ont été relevées. Les membres de la Commission technique ont été relativement loin, ont posé beaucoup de questions assez complexes, notamment qu'est-ce qui se passe en cas de coupure électrique, et ils ont obtenu beaucoup de réponse de la Municipalité. Il doit dire que les membres de dite Commission ont également pu voir, notamment sur la partie délicate des travaux, déjà des premiers schémas sur la manière dont le matériel sera amené. Les réponses apportées à tous les éléments ont été très satisfaisantes. Il a quand-même juste une question : il a de la peine à comprendre ce qu'est la majorité de la Commission des finances. Qui est dans la majorité, qui est dans la minorité ? Pourquoi n'y a-t-il pas de rapport de minorité ? Il aimerait avoir une réponse de la Commission des finances à ce sujet afin de clarifier la situation, car cela aurait été intéressant de pouvoir découvrir le rapport de minorité. L'intervention de M. Guillaume Labouchère était-elle son rapport de minorité oral ?
- Le président rappelle que l'établissement d'un rapport de minorité n'est pas obligatoire. Il y a une majorité de membres de la Commission qui sont pour le préavis, sans qu'il y ait une conséquence de rapport de minorité.
- M. Guillaume Labouchère : pense que les Conseiller(ère)s comprendront que, dans une discussion, les gens peuvent parfois avoir des avis différents mais que l'on peut néanmoins arriver à une conclusion qui est similaire. Il n'y a pas toujours besoin d'avoir un rapport de minorité, juste pour faire du bruit. D'un autre côté, les discussions de la Commission des finances restent également à la Commission des finances et cette dernière n'a pas toujours besoin de communiquer sur l'avis des personnes. Personnellement, il s'oppose à la façon de faire et non pas sur le projet en lui-même. Son avis est qu'il y aurait dû avoir un préavis supplémentaire sur la rénovation et des préavis supplémentaires sur le reste. De manière générale, la Commission des finances ne va pas faire, chaque fois qu'il y a un avis différent, un rapport de minorité, surtout pour le dire de façon générale. C'est la façon de travailler de dite Commission.
- M. Yves Froidevaux : remercie la Commission des finances pour sa non-réponse. Il y a 9 noms indiqués sur le rapport. Il ne sait pas si c'était 8 contre 1, 6 contre 3. La Commission des finances doit être claire sur les résultats de ses votes. Le Conseil a le droit d'être informé sur la manière dont la Commission des finances a voté, non pas sur ce qu'untel a dit dans les séances. Il n'a en tout cas jamais vu ça, tant au Grand Conseil que dans d'autres Conseils communaux. On indique généralement combien de personnes, même s'il n'y a pas de rapport de minorité, sont favorables au projet et sur le nombre de personnes qui ont siégé.
- M. Georges Grandjean : déclare qu'il est bien clair que les débats de la Commission des finances restent dans le secret de cette Commission et qu'ils ne seront pas mis noir sur blanc. C'est le rapport qui reflète l'avis général de la Commission.
- M. Rasul Mawjee : relève que Mme Véronique Villaine a dit qu'avec les intérêts négatifs on va toucher de l'argent. Avec un taux négatif de - 0,37 %, en retour sur trois mois, ça fait CHF 15'000.-. Néanmoins, chaque année, il va être dépensé CHF 630'000.- pour amortir ce projet, ce qu'il ne faudra pas oublier. Ce n'est pas l'encaissement des intérêts négatifs qui vont financer le projet, mais c'est l'amortissement. Même s'il est pour le projet, c'est un mauvais calcul.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 28 relatif à la deuxième étape des travaux de rénovation des

enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perreretts, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 18'918'650.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 399'650.- sur le fonds de réserve "Efficacité énergétiques" (compte 9281.04) via le compte 822.3656.10 "Subventions efficacité énergétiques – propre usage";
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 18'918'650.-.

7. Préavis municipal n° 30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV)

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission technique, lit l'amendement proposé, rappelle le vœu formulé par dite Commission, à savoir :

- qu'une fois par an, la Municipalité présente au Conseil communal un rapport résumant les points clés de la marche des affaires et des développements en cours de NRTV, ainsi que de transmettre le rapport d'activité annuel de l'association CommuNyon à l'information des Conseiller(ère)s, ceci tant que NRTV sera en phase de pérennisation,

puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé de manière à ce que cette dépense soit inscrite au budget de la commune de Gland à partir du budget 2019 et pour les exercices suivants.

- M. Rodolphe Chatagny, rapporteur de la Commission des finances, rappelle les vœux formulés par dite Commission, à savoir :

- la Municipalité devrait discuter avec NRTV de la possibilité d'obtenir des contreparties supplémentaires en termes de couverture des activités et des nouvelles concernant Gland, tant que la participation financière de Gland est plus importantes proportionnellement que celle des autres communes,
- il serait beaucoup plus logique et efficace que le financement de NRTV se fasse par le Conseil Régional. Il est donc important que la Municipalité agisse activement pour obtenir que le financement de NRTV soit dans le futur de la responsabilité du Conseil Régional,
- la Commission des finances sera vigilante sur le montant qui sera prévu aux budgets 2019 et 2020. Le montant de CHF 10.-/habitant, prévu pour le budget de fonctionnement de 2018 de NRTV, n'est donc pas une norme. Bien au contraire, la Commission des finances demande à la Municipalité de faire diminuer sensiblement la contribution communale en fonction des apports financiers des autres communes, des recettes publicitaires et/ou de la synergie avec CNN Money Switzerland,

puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président constate qu'il y a de nombreux vœux, que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis et que la Commission technique propose un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion et vote sur l'amendement, puis ouverture de la discussion et vote sur le préavis amendé ou non. Il rappelle que quel que soit l'issue du vote sur l'amendement, les Conseiller(ère)s restent libres ensuite sur leur vote au sujet du préavis amendé ou non.
- Le président relit l'amendement en ajoutant un point II. comme suit : "*d'inscrire cette dépense au budget de la commune de Gland à partir du budget 2019 et pour les exercices suivants*".
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.
- M. Yves Froidevaux : étant membre de la Commission technique, il soutient évidemment l'amendement proposé et souhaite en expliquer les raisons. En premier lieu, NRTV doit trouver aujourd'hui d'autres communes ou partenaires qui apporteraient leur soutien financier. On l'a vu, ce n'est pas le cas de toutes les communes, et cela pourrait être, à l'avenir, et ce serait évidemment une bonne solution pour autant que cela soit techniquement possible, fait par le Conseil régional. Pour ce faire, les communes ont besoin d'un certain nombre de garanties, Des garanties que finalement aujourd'hui les deux plus gros financeurs de NRTV, qui sont les villes de Nyon et Gland, aient une volonté, en tout cas à moyen terme, voire

même à long terme ce serait l'idéal évidemment, de soutenir cette télévision. Cela est d'autant plus facile évidemment quand il y a ces garanties, de monter dans le bateau, si ce bateau a un moteur qui fonctionne bien. Cela est un élément qui est important pour la Commission technique, même si cela est peut-être une politique par à-coups, mais cela permet d'aller sur du plus long terme. La deuxième raison pour laquelle il défend cet amendement est que finalement chacun reprenne son rôle dans cette salle. Et cela lui paraît une bonne chose que la Municipalité prépare un budget, fasse des choix, que la Commission des finances analyse ce budget, décide de faire des propositions d'amendement ou pas dans le budget, et que le Conseil communal décide. Finalement, il pense que cette manière de faire, soit de décider avant qu'on va inscrire pour deux ans des lignes dans le budget, court-circuite une partie des travaux du Conseil communal, une partie de la responsabilité de la Municipalité, voire même une partie du travail de la Commission des finances qui aura de la peine, par exemple l'année prochaine, si la commune venait à être dans une situation catastrophique, à couper ce poste puisque le Conseil communal aura décidé de l'accorder pour deux ans. Il pense que respecter le rôle de chacun, revenir aux fondamentaux qui sont ceux des rôles tant de la Municipalité que de la Commission des finances et des Conseiller(ère)s, est une excellente chose. Il invite donc les Conseiller(ère)s à accepter évidemment cet amendement, qui laissera bien sûr toute possibilité au Conseil communal, s'il le souhaite, de débattre de cela lors de chaque budget et à la Commission des finances d'apporter les éléments qu'elle désire lors des débats qui auront lieu à la fin de l'année.

- M. Rodolphe Chatagny : explique que, au sein de la Commission des finances, il y a eu de nombreuses discussions sur ce préavis. Il est vrai que dite Commission a décidé d'accorder le préavis pour cette année 2018, ainsi que de l'inscrire aux budgets 2019 et 2020. Personnellement, en ce qui le concerne, il n'est pas en faveur pour continuer automatiquement cela. Il pense qu'il serait bon, pour le Conseil communal, d'avoir la possibilité d'avoir une discussion. Il y a quand-même un signal relativement fort qui est donné pendant 3 ans à NRTV pour se pérenniser. Il pense qu'il serait bien, au bout de 3 ans, qu'il y ait un nouveau débat qui soit organisé pour effectivement décider si on va continuer. Dans 3 ans, beaucoup de choses devraient avoir changé, puisque théoriquement on devrait se retrouver avec des synergies avec CNN Money Switzerland et avec d'autres communes, peut-être même avec la possibilité d'une reprise par le Conseil régional. Ce serait quand-même enviable au Conseil communal d'avoir la possibilité de voir cela. Il pense que réduire cela juste à une ligne du budget, en sachant toute la difficulté rencontrée lorsqu'il y a tout un budget, à voir l'ensemble de points et à passer toute une soirée à discuter. Cela est un petit peu dommage et assez réducteur malheureusement pour le Conseil communal.
- Mme Christine Girod : déclare que, par rapport à l'amendement proposé, les deux solutions ont des avantages et des désavantages. Comme cela a été exprimé par M. Yves Froidevaux, NRTV est quelque chose qui, on le souhaite en tous les cas, se développe, qui est maintenant ancré dans les habitudes et dans le budget à quelque part de la commune de Gland. C'est en tout cas clairement la vision de la Municipalité que de donner une certaine pérennité et vraiment de l'inscrire à nos activités régulières. Pourquoi cela a-t-il été fait comme ça cette année ? C'est effectivement le Conseil communal qui avait demandé que ceci ne passe pas directement au budget, mais que cela fasse l'objet d'un préavis, ce qui a été fait. Il est vrai que l'on peut imaginer les deux choses. Mais il y a énormément de projets de ce type que les Conseiller(ère)s voient au moment du budget. Le budget est de la responsabilité du Conseil communal, il vote là-dessus, il peut faire des amendements. Mais si pour chaque chose il fallait déployer une telle énergie – un préavis, des séances de Commissions, etc. – et bien ce ne serait pas si évident que ça. Le budget a quand-même ce rôle d'assurer le "ménage courant" d'une commune, et la Municipalité a aussi cette vision que NRTV rentre à terme dans ce "ménage courant". Cela ne lui pose aucun problème de continuer à faire des préavis, à donner des explications aux Conseillers, à redire les choses. Mais il est vrai que dans ce sens, pour ce soir, la Municipalité est d'avis que l'amendement lui va très bien.
- M. Yves Froidevaux : explique qu'il lui semble important de rappeler qu'aujourd'hui on est un peu à la fin d'une phase de sauvetage. Il est extrêmement précieux d'avoir eu des discussions en Commissions, parce qu'il fallait faire le point et savoir si les promesses qui ont été faites avaient été tenues, et c'est notamment le débat qui a été fait en Commissions. Il en sera peut-être parlé lors de la discussion non pas sur l'amendement, mais sur le point général. Maintenant, NRTV se trouve plutôt dans une phase de stabilisation et de pérennisation. Il faut

donc absolument pouvoir retrouver un rythme normal au niveau du Conseil communal et non pas finalement cacher cela dans le budget. Si la Commission technique a demandé à pouvoir obtenir le rapport d'activité de CommuNyon et avoir d'abord des informations, c'est bien pour suivre de près ce qui se passe avec NRTV, pour que, lors du débat sur le budget, la Commission des finances puisse, de manière éclairée, conseiller les membres du Conseil communal sur la manière de voter et que ces derniers puissent prendre une décision. Effectivement, si on commence à faire des préavis sur l'ensemble des points du budget, on ne va pas s'en sortir sur des dépenses qui sont régulières. Il invite donc vivement les Conseiller(ère)s à accepter cet amendement.

- M. Eric Dällenbach : déclare que la Commission des finances s'est posé la question, et ce n'était absolument pas pour rien. Sur 9 personnes, il y avait 9 avis qui n'étaient pas toujours les mêmes, de loin pas. Si les membres de cette Commission sont revenus là-dessus, c'est que la manière de sponsoriser ou d'apporter de l'argent à cette télévision leur paraît absolument boiteuse, dans le sens où il s'agit d'une télévision privée. Si la commune veut donner une fois CHF 100'000.-, CHF 200'000.- ou CHF 300'000.- à cette télévision, cela ne gêne pas tellement la Commission des finances. Ce qui est gênant est de pérenniser ce *modus operandi* dans la mesure où l'on s'approche du droit public et, lorsque l'on s'approche de ce droit, il y a la notion d'égalité. La Commission des finances ne comprend simplement pas, au vu du dossier, pourquoi des communes comme Gland et Nyon paient CHF 10.- et CHF 11.- par habitant, et que des communes comme Rolle ne paient rien – renseignements pris, c'est le Conseil communal de Rolle qui a décidé de ne rien payer. Ce qu'il veut dire, c'est qu'il y a une problématique là qui va revenir souvent. Personnellement, il serait tout à fait pour soutenir NRTV, mais à la condition que toute la population du district de Nyon paie la même somme. C'est pour ça que les membres de la Commission des finances ont remarqué que cela ne pouvait pas être une décision de la commune de Gland, mais une décision intercommunale. Mais la Commission des finances n'a pas d'influence ailleurs, voilà sa réflexion.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

L'amendement est refusé par 27 non, 26 oui, 4 abstentions significatives.

- M. Yves Froidevaux : requiert une contre-épreuve et demande un vote à l'appel nominal.
- Cette demande étant soutenue par plus de 5 membres, il est passé au vote à l'appel nominal.
- Le président précise la procédure de vote et passe la parole à la secrétaire pour l'appel nominal.
- Le président donne le résultat du vote après l'appel nominal (cf. annexe) et relève que le premier vote est confirmé, à savoir :

Décision

L'amendement est refusé par 29 non, 26 oui, 3 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le préavis, non amendé.
- M. Daniel Calabrese : aimerait avoir une position claire et tranchée de la Municipalité au cas où ce préavis serait accepté. Quelles sont les suites qu'elle veut faire pour obtenir si possible un financement plus large des communes qui actuellement ne participent pas ? Il aimerait vraiment avoir une réponse claire. Va-t-on se contenter des financements au coup à coup qui, à son avis, ne permettent pas de pérenniser à long terme NRTV, ou y a-t-il une volonté claire, à moyen terme, sans pour autant donner de date ou de période précise, de retourner vers le Conseil régional, ayant fait auparavant un certain lobbying et travail pour convaincre les autres communes d'y adhérer, maintenant qu'il y a déjà un financement d'un noyau avec les deux villes centres ? Il aimerait avoir cette prise de position la plus claire possible de la part de la Municipalité.
- Mme Christine Girod : tient tout d'abord à dire que ce n'est pas la Municipalité *in corpore* qui va travailler là-dessus, mais bien l'association CommuNyon, dans laquelle il y a une place qui est dédiée pour la Municipalité de Gland, et c'est CommuNyon qui fait les démarches et qui s'occupe de boucler le budget à quelque part. La stratégie de CommuNyon est de continuer à

développer des contacts, à rencontrer les autres communes, et à essayer de convaincre du bien-fondé de ce projet. La difficulté qui est rencontrée est que le Conseil régional, qui avait été abordé par rapport à cette question en 2015, avait refusé ce préavis. Il faut se souvenir qu'à l'époque NRTV n'était pas diffusée par exemple du côté de Rolle, et les communes issues de l'ancien district de Rolle, ne connaissant pas ce média, avaient plus de peine à se faire une idée de quoi il pouvait s'agir. Aujourd'hui, on est dans une autre configuration et on voit qu'on a quand-même un soutien des communes issues de l'ancien district de Rolle. A l'heure actuelle, il n'y a pas de mécanisme connu par rapport au Conseil régional qui pourrait financer un projet comme NRTV. Le Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) ne prévoit rien pour ce type de projet par exemple. Il faudrait en tous les cas, pour pouvoir revenir devant le Conseil régional, une forte adhésion politique. C'est vraiment la base. S'il n'y a pas vraiment une volonté claire des communes de faire quelque chose ensemble au travers du Conseil régional, forcément que ça va être compliqué pour le ce dernier d'amener un préavis de ce type-là. Tout le travail que CommuNyon est en train de faire depuis maintenant 2 ans, et qu'elle va continuer à faire pour convaincre les autres communes à adhérer, permettra peut-être un jour de solliciter encore plus fortement le Conseil régional. Mais c'est vrai que c'est très compliqué de dire aujourd'hui ce qui sera fait par CommuNyon dans 2 ou 3 ans. Donc c'est quand-même un message prudent qu'elle donne par rapport aux autres communes, mais les travaux sont en cours. Ce qu'elle aimerait dire aussi c'est qu'on a un idéal de CHF 10.- ou CHF 11.- par habitant. L'idéal de CommuNyon, et son objectif, c'est de boucler le budget, c'est ce qui lui donne vraiment la base de travail. C'est vrai que si le budget augmente parallèlement au nombre de communes qui soutiennent, tant mieux, car cela lui permettra d'avoir plus d'émissions et de développer les activités. Mais il faut y aller pas à pas. L'objectif de CommuNyon est de boucler le budget, de réussir à financer les émissions. Et selon les communes qui viennent, l'argent qu'il y aura, cela sera étoffé. Elle espère avoir été claire.

- M. Daniel Calabrese : s'il entend bien, la stratégie de CommuNyon est, au fur et à mesure qu'il y aura de nouveaux financements, d'étoffer ses programmes et non pas d'essayer d'avoir un financement qui serait beaucoup plus équitable au niveau des différentes communes. On va essayer d'avoir plus de communes partenaires, le budget va donc augmenter puis, en fonction de l'augmentation de ce budget, on va étoffer les émissions pour avoir quelque chose de meilleur, et non pas d'essayer de trouver un moyen à ce que les communes qui financent aujourd'hui CHF 10.- par habitant financent un petit peu moins par rapport à celles qui ne financent que CHF 0.95 par habitant. C'est vrai que le poids des communes fait qu'il y a une pondération qui est importante. Mais, s'il comprend bien, le but n'est donc pas de diminuer le financement de Gland en fonction des nouvelles arrivées mais plutôt d'étoffer les programmes.
- Mme Christine Girod : s'excuse mais n'a donc pas été claire. Le but est d'obtenir de l'argent de la part évidemment de la majorité des communes, mais aussi de l'argent qui viendrait des privés ou des entreprises. Le but aujourd'hui, c'est qu'on a un budget de x francs qu'on est obligé de couvrir, sinon on ne peut plus payer les notes du personnel, on ne peut plus payer les équipements et ça nous pose problème. Pour aujourd'hui, la stratégie est de réussir à boucler le budget. Dans un deuxième axe, il y a tout ce travail d'aller trouver des communes, d'essayer de les convaincre, d'être le plus percutant par rapport à nos collègues municipaux, et ça c'est un travail qui se fait en parallèle. Elle n'a pas dit qu'on allait forcément toujours augmenter. Bien sûr que, idéalement, ce serait magnifique d'avoir un financement régional. Mais aujourd'hui, politiquement, on sent que, au vu du refus du Conseil régional, ce n'était pas encore mûr. Ce serait même dangereux d'arriver trop brutalement devant le Conseil intercommunal du Conseil régional. La stratégie de CommuNyon est donc d'avancer à petit pas, de fédérer autour de son projet, et on voit que ça marche. Il y a maintenant 24 communes qui ont décidé de mettre quelque chose, mais c'est vrai que cela reste fragile, elle en est consciente, mais ce n'est pas le but de baisser les bras, mais le but de continuer. Et si un jour on arrive à passer par un financement à l'habitant, tant mieux. Mais cela demande une très forte implication de toutes les communes. Aujourd'hui, on n'a pas d'outils qui nous permette d'assurer ce financement de manière, elle dirait, automatique, puisqu'il faut que les communes adhèrent, qu'il y ait la double majorité.
- M. Gilles Davoine : déclare, juste pour clarifier la chose pour ceux qui n'ont pas lu complètement les rapports, qu'il est vice-président de CommuNyon. Il est également au

comité de CommuNyon, tout comme Mme la Municipale Christine Girod, mais à titre privé, Mme la Municipale Christine Girod ayant la place de Gland. Il y était avant d'être municipal, ce qui fait qu'il y a deux municipaux glandois au comité de CommuNyon, c'est la seule commune dans ce cas. Le travail de CommuNyon est effectivement de faire que les communes paient et continuent de payer. En vérité, au départ, quand il a fallu la sauver, c'était à peu près deux communes, soit Nyon et Gland. Petit à petit ce chiffre a augmenté à 16, puis 19, pour finalement arriver aujourd'hui à 24 communes. Aux dernières nouvelles, Commugny, qui n'est pas au Conseil régional, veut passer avec un préavis pour CHF 25'000.- pour CommuNyon, Coppet a décidé de rajouter CHF 6'000.- à sa contribution déjà existante, et le syndic de Rolle a déclaré qu'il allait revenir prochainement devant le Conseil communal avec un préavis pour l'aide à NRTV. Cela continue de bouger, notamment sur Rolle. Comme Mme la Municipale Christine Girod l'a expliqué, il y a eu tout un moment où Rolle ne connaissait simplement pas NRTV. Il était donc compliqué de dire à Rolle de financer une télévision que ses habitants ne pouvaient pas regarder. Il faut aussi un peu de temps pour qu'ils s'habituent, qu'ils voient qu'il s'agit d'une télévision de qualité, qui parle aussi d'eux; cela a l'air de bien marcher puisqu'il y a des gens qui disent qu'on parle trop de Rolle dans la mesure où elle ne paie rien. Si l'on rajoute effectivement Commugny et Rolle, on est à 26 communes, on commence vraiment à avoir du poids. Cela permettra un jour clairement de pouvoir aller devant le Conseil régional avec un poids suffisant, puisque le mécanisme, et M. le Syndic Gérald Cretegnny pourra le dire mieux que lui, c'est d'augmenter les cotisations. Il faut savoir que si c'est un préavis non DISREN, il s'agit d'un préavis du Conseil régional, dont l'argent vient par les cotisations des différentes communes.

Il voit une petite contradiction quand-même avec ce qui se dit au niveau du budget. Il a été voté un certain montant, avec toujours une visibilité que ce soit au budget, et il est demandé que cela soit pris en charge par le Conseil régional. Quand un montant est inscrit au budget, malgré tout ce qu'on a dit, on peut discuter là-dessus. Des débats pourront être faits par rapport à ce montant s'il est inscrit au budget l'année prochaine. Si le Conseil communal ou la Commission des finances a envie de discuter sur cette ligne NRTV du budget, il pourra en être discuté pleinement, et ce montant pourra être réduit ou augmenté. En cas de reprise par le Conseil régional, comme c'était le cas d'ailleurs à l'époque de la version NRTV-Conseil régional, il faudra compter CHF 10.- par habitant et par commune membre du Conseil régional. C'est-à-dire que la commune de Gland paierait sensiblement la même chose qu'aujourd'hui. Mais si le Conseil régional décidait d'avoir des émissions de plus grande qualité, la commune de Gland perdrait de l'emprise. Il s'agira bien de la cotisation de Gland au Conseil régional, mais il ne pourra plus être discuté ensemble de ce financement à NRTV, ici au Conseil communal. Pour lui, il y a une contradiction entre le fait de dire qu'il faut que ce soit au Conseil régional et d'un autre côté qu'il faut en discuter, voire même par le biais de préavis.

- M. Gérald Cretegnny : veut juste, dans la mesure où il a été interpellé par M. le Municipal Gilles Davoine, donner une notion : le Conseil régional s'occupe effectivement de toute une série de domaines qui touchent presque toutes les communes, puisque l'on sait que quelques communes ne participent pas forcément aux charges du Conseil régional. Par contre il est vrai que pour chacune de ces dépenses, pour tous les aspects qui sont liés au DISREN, aux aides culturelles ou au sport, il s'agit de pouvoir avoir des politiques qui ont un sens. Le problème, ce n'est pas juste de venir avec une dépense pour dire "voilà, il faut que vous preniez en charge ceci". Actuellement, il pense que le Conseil régional n'est pas mûr pour pouvoir prendre cela en charge.

Il y a d'autres soucis : le DISREN doit être reconduit dès la fin de l'année prochaine. Le Conseil régional va repasser devant les Conseils communaux pour pouvoir repoursuivre l'expérience pour les 5 années suivantes. C'est tout un travail et ce sont des moments où la stabilité est un peu moins forte. Et politiquement, il faut arriver à un moment où l'on puisse assurer. On a perdu une fois devant le Conseil régional. Si on arrive maintenant avec une nouvelle défaite, on pourra dire dommage devant le Conseil régional pendant un moment pour ce type de financement. Après, il faut vraiment assurer pour pouvoir redemander au Conseil régional et arriver dans un moment qui soit réellement propice.

Quand la Municipalité demande de l'argent aux Conseiller(ère)s pour NRTV, il est normal que ces derniers veuillent aussi des prestations, avec une certaine qualité, que l'on parle de Gland et que l'on puisse aller de l'avant. C'est la même chose pour chaque commune qui va être sollicitée. Cela veut effectivement dire que l'on ne peut pas voir des budgets qui vont baisser

en allant au contraire vers d'autres communes. Par contre, globalement, le système peut peut-être se compenser vers le bas, mais il faut bien comprendre que le budget global de la chaîne va forcément augmenter s'il y a, à un moment donné, 30, 40 ou 45 communes qui seront intéressées par la chaîne. Après c'est la répartition qu'il faudra calculer. Pour l'instant, ce qui intéresse la Municipalité, c'est de pouvoir poursuivre l'expérience encore ces prochaines années, pour s'assurer que les conditions les meilleures puissent être là pour ensuite vérifier si l'on peut pérenniser très sérieusement et à long terme cette télévision dans le cadre régional, que le soit par le Conseil régional ou par un autre mode.

- M. Guillaume Labouchère : déclare que, pour résumer et répondre à M. Daniel Calabrese, le budget ne va pas baisser, il va augmenter. Comme il y aura plus de communes, le budget sera plus élevé et tout le monde pourra participer, mais il n'y aura pas de baisse à ce niveau-là. Pour revenir sur le terme de pérennisation, il ne s'agit pas de la pérennisation de la télévision elle-même. Cela va donc continuer à être au budget et continuer à augmenter. Mais cela ne sera pas repris par CommuNyon car d'ici 5 ans il y aura une nouvelle municipalité. Les choses vont rester telles quelle et cela sera une ligne qui aura tendance à augmenter, du moins à rester stable, mais en tout cas pas à baisser. C'est comme cela qu'il comprend le point de vue de la Municipalité.
- M. Gilles Davoine : explique que logiquement, au niveau du budget de Gland, le montant octroyé devrait rester le même. Ce n'est pas parce que d'autres communes vont arriver que la dépense de Gland pour CommuNyon et NRTV devrait baisser. Cette dépense devrait rester dans la stabilité.

Il a été dit que, au niveau des sociétés, CommuNyon n'était pas très bonne en la matière et qu'il fallait amener du monde. Il y a eu un communiqué international et national en trois langues, soit anglais, français et allemand, de la société CNN Money Switzerland qui a dit qu'elle voulait venir s'installer à Gland, et cela se fait dans le cadre de NRTV. On aurait 22 emplois assurés, on aurait un média center, quelque chose de dynamique, une image positive. Les CHF 130'000.- mentionnés dans le préavis ne financent pas cela mais financent une télévision locale de qualité, qui donne énormément d'informations sur Gland – il y était encore à midi pour parler de la patinoire régionale notamment – et par laquelle la commune est très bien servie. C'est une télévision de qualité, elle est là ce soir, elle filme les débats. Il s'agit vraiment de quelque chose pour la promotion économique. Il y a la possibilité d'avoir un premier retour de NRTV grâce au soutien apporté. C'est une chose importante qu'il ne faut pas oublier dans la balance, car cela pourra aussi, comme il l'a dit à la Commission des finances, avoir une influence sur les dépenses. En effet, le budget global devrait diminuer grâce aux synergies qui vont pouvoir se développer avec CNN Money Switzerland : un partage de studio, un partage de matériel, un partage de personnel. Ces synergies devraient pouvoir faire économiser de l'argent, et donc permettre cas échéant de diminuer les contributions de la commune. Il est clair qu'il s'agit d'une musique d'avenir, mais ce n'est pas du vent, de loin pas. CNN Money Switzerland a communiqué là-dessus et c'est une chaîne qui est en pleine expansion à l'heure actuelle.

En réponse à M. Eric Dällenbach, il explique que NRTV n'est absolument pas une chaîne privée. Il ne faut pas dire que c'est TF1, qu'elle devrait se financer elle-même. Elle appartient à CommuNyon, une association à but non lucratif, qui ne fait pas d'argent, dans laquelle Mme la Municipale Christine Girod et lui-même sont au comité et dont le président est M. Daniel Rosselat, pour la Municipalité de Nyon. Il rappelle qu'aucune télévision en Suisse ne fonctionne sans l'argent de collectivités publiques. Il y a actuellement toute une campagne pour dire "No Billag". S'il n'y a plus Billag, il n'y a plus de télévision; toutes celles qui ne marchent pas avec la concession Billag fonctionnent avec l'argent de la collectivité publique. Le seul exemple de télévision en Suisse qui a fonctionné sans cette aide était, pendant un petit moment, la chaîne "Be Curious", laquelle était un cadeau du millionnaire M. Delarive à son épouse qui avait envie de faire de la télévision. Mais comme déjà dit, et il est dommage d'avoir à le redire, le débat n'est pas là.

Il a beaucoup été parlé de financement ce soir. Il ne faut pas oublier que la ville de Gland est un soutien très important pour NRTV. Si Gland venait à arrêter son soutien, il est quasiment sûr que NRTV ne survivrait pas. Veut-on vraiment perdre ce média, lequel, avec les quotidiens "La Côte" et "24 Heures", parlent vraiment de notre région ? Si l'on prend l'exemple de La Télé, qui a une concession et est censée couvrir les cantons de Vaud et Fribourg, ce qui

représente un grand territoire, cette télévision ne parle pas très souvent de Gland. Il est vrai que l'on parle d'un financement de CHF 130'000.-, mais il ne faut pas perdre de vue que l'on parle aussi de l'existence d'un média local important.

- M. Daniel Calabrese : apporte, en ce qui le concerne et parlant en son nom, un soutien sans faille à NRTV. Il a toutefois des inquiétudes et se pose des questions liées au financement du Conseil régional, pas forcément afin de diminuer la quote-part de Gland. Il voudrait savoir si, avec un financement de Gland, de Nyon et des quelques communes qui le soutiennent, le financement de NRTV est pérenne, ou prend-on le risque de devoir financer de nouveau des suppléments au cours du temps parce que, par exemple, certaines communes ne voudraient plus financer. C'est vrai que quand on passe au travers du Conseil régional, l'assiette financière est beaucoup plus importante. La démarche qui est derrière sa remarque est que peut-être que si chaque commune finançait à raison de CHF 10.-/habitant, il y aurait un plus grand montant qui permettrait également à NRTV de voyager en eaux plus calmes. Il est vrai qu'aujourd'hui il est voté un montant. Selon ce qui se passe à NRTV, le budget va peut-être aller en augmentant et puis cela risque d'être aussi un serpent de mer. Ce qui l'inquiète, c'est de savoir si, avec un vote positif ce soir et l'inscription au budget de ce montant-là, l'on peut assurer la pérennité à moyen terme de cette télévision.
- Mme Christine Girod : déclare qu'elle n'a pas de boule de cristal pour répondre à M. Daniel Calabrese et qu'elle ne peut pas répondre affirmativement comme ça. En tous les cas, ce qui est certain, c'est que cela fait maintenant une année et demi que Gland est membre du comité, cela est donc très jeune. Cela fait à peine deux ans que CommuNyon a repris NRTV. Sa stratégie est claire : c'est vraiment de parler de NRTV, de convaincre les municipalités, d'aller chercher des autres communes, de trouver des appuis pour financer cette télévision. Le comité de CommuNyon travaille à cela sans relâche et est vraiment animé d'une volonté claire de garder ce média dans notre région, comme cela a été expliqué par M. le Municipal Gilles Davoine. CommuNyon est vraiment animée par ce côté "service public" à quelque part, par ce côté d'informations pour permettre de faire passer des messages d'une manière très facile via la télévision, par cette envie de conserver ce média, de faire parler de la commune, du district. S'agissant du financement, elle ne peut pas dire combien de communes il y aura l'année prochaine et quelle sera leur part de financement. Mais c'est ce qui donne aussi un peu la niaque au comité pour aller chercher cet argent, pour ne pas juste s'endormir sur ses lauriers. L'engagement qu'elle peut donner aux Conseiller(ère)s ce soir, c'est que CommuNyon va se battre pour y arriver, pour continuer à garder le cap avec cette vision et que, à terme, on ait vraiment une télévision qui soit encrée dans notre tissu local sans avoir besoin à chaque fois d'aller rechercher de l'argent. Mais elle ne peut malheureusement pas affirmer que cela sera pérenne pendant 5 ans.
- M. Gérald Creteqny : rappelle, toujours dans le cadre de cette réponse, que le sauvetage de NRTV a commencé il y a une année et demi. Il se souvient qu'à cette époque certain(e)s Conseiller(ère)s critiquaient ouvertement la qualité de NRTV. Aujourd'hui, après une année et demi, on peut quand-même vérifier que cette qualité est nettement meilleure, que l'on a un outil extrêmement intéressant dans les mains qui est financé par un certain nombre de communes, qui ont déjà mis le pied dans la porte même s'il s'agit de petits financements. Il croit qu'aujourd'hui il ne faut justement pas fermer cette porte, qu'il faut vraiment la laisser ouverte. Afin de faire venir d'autres communes et les habituer à être dans le giron de NRTV, ainsi que de pouvoir peut-être, pourquoi pas, pérenniser cela avec le Conseil régional, il pense qu'il faut un certain nombre de communes qui soient là à la base. M. le Municipal Gilles Davoine parlait de 26 communes, c'est plus que la moitié de celles qui sont dans le Conseil régional. Si ces communes commencent à capitaliser sur ce succès, et bien on va y arriver un jour. Mais cela veut dire que maintenant il faut y croire et aller de l'avant.
- M. Rasul Mawjee : déclare que, il y a quelques années, le Conseil communal a soutenu et sauvé NRTV. Il pense que cette télévision commence à respirer un peu et que ce n'est pas le moment de la couler. Il soutiendra donc le subventionnement pour NRTV pour les trois prochaines années.
- M. Samuel Freuler : a besoin d'un complément d'informations de la part de la Municipalité par rapport au rapport de la Commission technique. Au point 1.8.3, il est fait mention de la somme de CHF 25'000.- que le Conseil communal avait accordé en montant exceptionnel pour des commandes auprès de NRTV, lors de la décision de sauver cette télévision. Il n'a pas été

convaincu par la réponse apportée dans le rapport de la Commission technique. Il aimerait savoir si les prestations qui ont été payées ont bien été fournies.

- Mme Christine Girod : explique, pour rassurer M. Samuel Freuler, que ces commandes ont été exécutées. Il s'agit de petits clips, qui se trouvent encore aujourd'hui sur le site Internet de la commune, pour annoncer par exemple des manifestations au théâtre et la fête du skate parc. Il y a aussi une petite animation sur le littering. Cela a été fait pour un montant de CHF 25'000.-.
- Mme Regina Bovet : demande si l'on sait combien de personnes regardent NRTV aujourd'hui. Il y a peut-être des gens qui n'ont pas la télévision et à qui cela dérange de payer des charges à ce sujet.
- Mme Christine Girod : s'agissant de la télévision, elle a envie de dire, un peu sur le ton de la boutade, que l'on n'aime pas tous le tennis ou le foot, mais qu'ils existent quand-même. Pour rassurer Mme Regina Bovet, elle explique que les personnes qui n'ont pas de télévision peuvent suivre les émissions de NRTV sur le site Internet www.nrtv.ch. S'agissant des chiffres, comme cela est mentionné dans le rapport, il y a environ 4'000 téléspectateurs par tranche de 24 heures les jours de semaine, et 5'000 téléspectateurs les week-ends.
- Mme Véronique Villaine : aimerait savoir, à l'époque où l'on parle de "No Billag", si cela aurait un impact sur le financement de NRTV ou pas ? Elle n'a pas réussi à trouver d'information à ce sujet.
- Mme Christine Girod : explique que "No Billag" est une votation qui va contre toute redevance radio-télévision en Suisse. Si cela venait à passer, cela remettrait en cause le système entier en Suisse. La chaîne RTS serait morte, il n'y aurait plus rien pour personne. Ce qui va donc se passer si cela devait arriver, c'est qu'il y aurait des nouvelles discussions et des nouvelles prises de position. Si "No Billag" ne passe pas, cela ne va strictement rien changer pour NRTV puisque de toute façon elle n'a pas de concession et ne rentre pas dans les schémas radio-télévision qui sont en place aujourd'hui.
- M. Yves Froidevaux : déclare que, concernant le nombre de téléspectateurs, l'on peut remarquer que ces derniers regardent la télévision sur d'autres supports, notamment sur les réseaux sociaux, et cela représente un chiffre assez impressionnant. Il y a par exemple eu 3'000 vues pour le résumé du dernier Conseil communal de Gland, donc 3'000 personnes ont pu voir certaines interventions des Conseiller(ère)s lors de la dernière séance. Il y a 9'000 personnes qui ont été voir la désalpes sur Facebook. Il s'agit de chiffres relativement importants. Il s'agit d'une nouvelle manière de regarder les médias; on n'allume pas forcément sa télévision et on ne regarde pas forcément toute l'émission, mais uniquement les reportages qui nous intéressent sur les réseaux sociaux, avec des vues assez importantes. Il rappelle qu'il n'y a aucun média gratuit en Suisse. Même la presse écrite est subventionnée pour ses envois. Le mythe de la presse gratuite – certaines personnes croient que l'on peut faire de la presse de qualité gratuitement – n'existe pas; il s'agit finalement de supports publicitaires avec un peu de dépêches ATS dedans. Ce n'est pas ce qui est souhaité pour NRTV. Il invite dès lors les Conseiller(ère)s à accepter ce préavis avec enthousiasme, afin que ce projet, qui avance bien et avec une dynamique positive, puisse continuer.
- Mme Christine Girod : afin de donner une vision globale, elle aimerait préciser que, en Suisse, seules 12 télévisions ont une concession. On n'est donc pas en train de discuter de quelque chose que seule NRTV n'a pas.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur le préavis.

Décision

Par 42 oui, 13 avis contraires, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV), soit :

- I. d'accorder un montant de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2018 de fonctionnement de NRTV;*
- II. d'inscrire cette dépense au budget pour 2019 et 2020.*

- M. Daniel Calabrese : est un peu surpris de ne pas avoir entendu les autres chefs des groupes politiques concernant le financement via le Conseil régional et d'avoir été un peu le seul à s'exprimer sur le sujet. La Municipalité en a parlé. Il a eu l'impression de sortir quelques points un peu aux forceps. Il a compris que, actuellement, le fait de passer par le Conseil régional serait un faux pas, ce qui lui semble correct car le timing pas bon. Pour lui, il faut voir à plus long terme, raison pour laquelle il voudrait déposer une proposition de résolution, laquelle ne mettrait non plus pas trop de pression à la Municipalité et lui laisserait le choix du timing, mais qui démontre que le Conseil communal serait pour, à terme, travailler tout ce qui est en son possible pour apporter ce financement au niveau du Conseil régional.

Il lit la proposition de résolution : "*Le Conseil communal, en vue d'assurer un financement équitable et pérenne de NRTV, demande à la Municipalité de soumettre ledit financement au Conseil intercommunal de RégionNyon dès que possible, en s'assurant auprès des communes membres d'une adhésion préalable*".

- Le président précise qu'une résolution est une forme d'initiative qui en vaut une autre, mais qui n'apparaît pas dans le Règlement du Conseil communal. Ce n'est donc pas comparable à une interpellation ou d'autres interventions que l'on pourrait faire et qui sont tout à fait légitimes. Une résolution n'engage en rien la Municipalité. La discussion peut bien sûr porter sur la résolution, il sera voté sur le soutien ou le non-soutien de cette résolution, qui sera ensuite donnée à la Municipalité. Il s'agit juste d'un message que les membres du Conseil communal veulent soutenir, pour dire à la Municipalité ce qu'ils pensent, comment ils souhaiteraient que la Municipalité agisse. Mais si la Municipalité n'entre pas en matière dans les années suivantes, les Conseiller(ère)s ne pourront pas revenir en demandant à la Municipalité ce qu'elle a fait ou pas fait. Il s'agit simplement d'un message que le Conseil communal porte à la Municipalité.
- La discussion est ouverte sur la résolution proposée.
- M. Victor Braune : trouve cette résolution intéressante, mais il trouve dommage qu'elle ne soit pas parvenue plus tôt au sein des partis. Les Conseiller(ère)s n'ont pas eu l'occasion d'en discuter et il trouverait bénéfique, pour tout le monde, de pouvoir en discuter au sein des groupes et dès lors qu'il soit voté là-dessus lors de la prochaine séance du Conseil communal, après avoir pu réfléchir plus en avant sur la proposition.
- Le président propose et décide une suspension de séance de 10 minutes pour permettre aux différents groupes politiques de se concerter et de peut-être aussi se consulter mutuellement.
- Suite à la suspension accordée par le président, la séance reprend.
- M. Daniel Calabrese : après discussions avec les uns et les autres, il aimerait légèrement modifier le texte de la résolution en enlevant le terme "*dès que possible*", qui semble poser un certain nombre de problèmes, pour le remplacer par le terme "*dès qu'elle le jugera opportun*".
- Mme Christine Girod : remercie M. Daniel Calabrese pour cette proposition de résolution. Pour sa part, elle aimerait juste dire qu'au fond cela traduit un peu ce qu'elle a expliqué tout à l'heure. La stratégie mise en place par CommuNyon est précisément d'avancer vers ce but et qu'un jour on ait quelque chose de plus régional possible. Cela va dans le sens de CommuNyon. Elle doit quand-même dire qu'elle y voit un mini bémol. Sur le fond, les choses seront faites au moment où elles pourront l'être. Il faut quand-même se dire que Gland est une entité importante dans la région, qu'elle est bien représentée au Conseil régional. Malgré tout, on a aussi une responsabilité politique dans cette assemblée, qui est composée de communes, de gens qui pensent ce que veulent de notre Conseil communal et de notre commune. Il y a quand-même une certaine sensibilité, un certain respect qui doit être gardé par rapport à ce qui peut se passer au Conseil régional. Dans ce sens, elle n'aimerait pas que l'on passe pour des gens qui veulent donner des leçons au Conseil régional. C'est un sentiment qu'elle livre à chaud et qui est très personnel, mais elle espère que cela n'aura pas de répercussions négatives, car elle a cru comprendre que ce n'était pas le but du Conseil communal de couler NRTV, mais au contraire la soutenir. Si l'on veut vraiment avoir une télévision forte et avoir un maximum de gens qui adhèrent pour cette télévision, on doit également respecter les sensibilités politiques des uns et des autres.
- M. Victor Braune : déclare que, si sur le fond en tout cas, on peut être d'accord avec la résolution ou la trouver intéressante, l'on peut toutefois s'interroger sur la forme, à savoir

qu'une résolution non contraignante peut envoyer un message, mais finalement on serait une commune parmi tant d'autres à arriver devant le Conseil régional avec une demande, qui est tout à fait compréhensible comme il en a été discuté tout à l'heure, mais dont on peut imaginer qu'elle fera passablement de débats. Même si la résolution est intéressante, l'on ne voit pas tellement l'utilité, aujourd'hui en tout cas à ce stade, de voter une telle résolution. Pourquoi ne pas venir, lorsque le moment sera plus opportun, avec quelque chose de plus concret éventuellement, peu en importe la forme ?

- M. Georges Grandjean : va personnellement soutenir cette résolution car il estime que pour CommuNyon, pour NRTV, avoir 44 communes comme partenaires va rapidement devenir insupportable et très difficile à gérer parce que chaque commune va envoyer le message qui l'arrange. Il pense que ce serait plus simple que, à terme, on arrive avec un financement directement par le Conseil régional, bien que M. le Municipal Gilles Davoine ait raison lorsqu'il dit que l'on va perdre le contrôle de cette dépense après coup.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur la résolution modifiée.

Décision

Par 22 oui, 17 avis contraires, 17 abstentions signifiées, le Conseil communal, en vue d'assurer un financement équitable et pérenne de NRTV, accepte la résolution demandant à la Municipalité de soumettre ledit financement au Conseil intercommunal de RégionNyon ~~et dès que possible~~ dès qu'elle le jugera opportun, en s'assurant auprès des communes membres d'une adhésion préalable.

8. Préavis municipal n° 31 relatif à une demande de crédit pour la création d'un cheminement historique "Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à la Lignière"

- M. Rasul Mawjee, premier membre et rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Nicolas Aeschmann : afin que le projet garde sa cohérence d'avoir un cheminement qui aille de Prangins à Gland, la plateforme PS-Les Verts-POP demande que l'octroi du crédit soit soumis à l'approbation du Conseil communal de Prangins et propose donc l'amendement suivant :
 - *en cas de refus du Conseil communal de Prangins, la préavis n° 31 devient caduc.*
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.
- M. Victor Braune : trouve cette proposition tout à fait intéressante car il allait justement poser la question à la Municipalité à ce sujet. Il trouve le projet présenté très attirant, avec une forte valeur ajoutée pour mettre en valeur l'histoire de notre région, mais il s'inquiétait du fait de savoir ce qui allait se passer si Prangins venait à le refuser. Quelle serait l'intention de la Municipalité dans ce cas-là ? Un projet 100 % glandois serait-il quand-même fait où cela serait-il annulé ? Quelle est la solution envisagée par la Municipalité en cas de refus de Prangins, également par rapport à l'amendement qui est proposé ?
- Mme Isabelle Monney : déclare qu'il est clair que la Municipalité espère vivement que Prangins ne va pas refuser ce préavis, mais qu'elle s'est tout de même posé la question de savoir ce qui allait se passer en cas de refus. Il a été imaginé de le faire uniquement sur le territoire glandois, mais il est clair qu'une grande partie de l'historique du projet n'aurait plus la même valeur. Elle pense que le préavis devrait être revu, que l'intitulé devrait être différent à ce moment-là car cela ne concernerait plus que "sur les terres de Gland en se promenant du côté de La Lignière", ou quelque chose comme ça. Il n'y aurait plus du tout le côté historique qui est en lien avec le château, avec le Baron Guiguer. Personnellement, elle peut tout à fait vivre avec cet amendement et elle espère que peut-être le fait d'accepter cet amendement risque de donner aussi un certain impact au Conseil communal de Prangins pour faire passer

le préavis de son côté. Pour information, la prochaine séance du Conseil communal de Prangins aura lieu le 13 décembre 2017 et il sera voté sur cet objet à cette occasion.

- M. Rasul Mawje : est plutôt contre cet amendement, car si Prangins amène une certaine valeur historique, la promotion et la mise en place ont aussi d'autres attraits qui sont propres à Gland, comme par exemple le cheminement à travers la forêt et un balisage pour La Lignière, Les Avouillons, le bourg de Gland et la propriété Napoléon. Il y a tous ces lieux qui sont sur la commune de Gland qui sont mis en valeur et tout le travail qui a été fait pour le balisage et la préparation a un intérêt culturel et touristique important. N'étant pas très culturel de base, il soutient fortement ce projet, même de manière partielle si jamais Prangins ne devrait pas suivre. Il croit que c'est un joli projet, les Conseiller(ère)s ont pu voir ce qui a été préparé comme prospectus ou comme balisage, ce serait vraiment dommage qu'il soit abandonné juste parce que Prangins n'a pas voulu amener les CHF 40'000.- qui correspondrait à leur quote-part. Le montant n'est pas important, il est tout à fait supportable par Gland pour baliser sa partie. Des zones de pique-nique et d'arrêts, ainsi que de la documentation et beaucoup d'autres choses ont été prévues. Prangins est un partenaire mais n'est pas indispensable pour que la ville de Gland puisse avancer toute seule.
- M. Nicolas Aeschmann : déclare qu'il est indéniable que le projet, qu'il aime beaucoup, est somptueux. Cependant, si l'on enlève la partie pranginoise, on perd quand-même un pan important du projet et on perd beaucoup de la valeur qui serait normalement intrinsèque au projet.
- M. Rodolphe Chatagny : a une question pour Mme la Municipale Isabelle Monney : elle a dit qu'elle pourrait vivre avec cet amendement. Cela signifie-t-il pour elle que si Prangins dit non, la Municipalité reviendrait avec un nouveau préavis en modifiant le projet afin qu'il tienne compte des choses ne se trouvant que sur les terres de Gland ?
- Mme Isabelle Monney : déclare qu'il est clair que, au niveau historique, c'est un projet qui a une connotation régionale, étant donné qu'il va concerner le village de Prangins et la ville de Gland. Comme les Conseiller(ère)s ont pu le voir, il y a des subventionnements qui devraient être effectués par le FRET et par différentes associations. Il est clair que s'il n'y a plus le côté régional, cela pourrait éventuellement poser des problèmes par rapport à certains financements.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

L'amendement est accepté par 30 oui, 23 avis contraires, 4 abstentions signifiées.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- Mme Marion Wahlen : a une question concernant la traversée des propriétés privées. Comment la Municipalité prévoit-elle de mettre en place les mesures d'accompagnement aux riverains ?
- Mme Isabelle Monney : explique qu'il n'y a en fait pas de traversée de propriétés privées au niveau de ce cheminement. Ce dernier a été réfléchi dès le départ en voulant utiliser les cheminements pédestres. Il avait été décidé au départ de créer le plus simplement possible les cheminements, sans avoir envie de réinventer la roue, encore moins de devoir faire des nivelages à certains endroits pour pouvoir faire des chemins pédestres. On se cale vraiment sur les sentiers pédestres et le balisage sera apporté aux poteaux et panneaux où il existe déjà des balisages jaunes indiquant les chemins pédestres. A ce moment-là, des panneaux explicatifs se trouveront tous les 1 ou 2 km. Mais le cheminement reste à proprement parlé sur tous les chemins pédestres.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 31 relatif à une demande de crédit pour la création d'un cheminement historique "Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à la Lignière", amendé, soit :

- I. d'accorder un montant de CHF 90'000.-;
- II. *en cas de refus du Conseil communal de Prangins, le préavis n° 31 devient caduc.*

PREMIERE LECTURE

9. Préavis municipal n° 33 relatif à une demande de crédit pour la rénovation du système de gestion des secteurs d'évacuation et des éclairages de sécurité du complexe et du collège de Grand-Champ

- La séance est fixée au mercredi 22 novembre 2017 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Evan Lock, GdG

Membres : M. David Mayer, GdG – M. Adrian Hochreutener, PLR – M. René Barioni, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Beney, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 34 relatif à l'assainissement du bruit – "mesure de capitonnage du pont CFF à l'avenue du Mont-Blanc"

- La séance est fixée au lundi 13 novembre 2017 à 20h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP

Membres : Mme Rosanna Vaccaro, GdG – M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – Mme Alexandra Rao, PLR – M. Patrick Wegmann, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

11. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger intitulé "Aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux"

- La séance est fixée au lundi 13 novembre 2017 à 19h30, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Michel Bardet, UDC

Membres : Mme Christelle Giraud-Nydegger, GdG – M. David Biemmi, GdG – M. Rasul Mawjee, PLR – M. Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Nomination et assermentation d'une secrétaire suppléante

- Le président rappelle que le Bureau avait lancé un appel pour trouver une secrétaire-suppléante, avant d'entreprendre des démarches plus médiatiques. Le Bureau a reçu une excellente candidature.
- Le président présente brièvement le curriculum vitae très intéressant de Mme Rosanna Vaccaro, actuelle Conseillère communale.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la discussion est ouverte sur la candidature de Mme Rosanna Vaccaro.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Il est passé au vote à bulletin secret, comme l'exige l'art. 13 du Règlement du Conseil communal.
- M. Guillaume Labouchère : croit que cela est relativement unanime pour ce genre de chose. Il demande si un(e) Conseiller(ère) voit un inconvénient à ce que cette nomination se fasse par applaudissement.
- Personne ne se manifeste est Mme Rosanna Vaccaro est élue par acclamations.
- Le président invite Mme Rosanna Vaccaro à venir devant le Bureau afin de prêter serment. Il demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Mme Rosanna Vaccaro, après lecture du serment, promet de le respecter. Elle tient à remercier M. Guillaume Labouchère pour sa proposition, c'est une jolie façon de lui donner ce mandat qu'elle espère réussir. Bien qu'ayant une certaine expérience dans le Bureau, il lui reste beaucoup de choses à apprendre. Elle fera de son mieux au plus vite. Par le passé, elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec le Bureau et c'est une expérience qu'elle se réjouit de partager.
- Le président la félicite pour son engagement et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

13. Divers et propositions individuelles

- M. Pierre-Alain Bringolf : a une question pour M. le Municipal Thierry Genoud concernant l'avancement du projet du PPA de La Combaz. En tout début de législature, le Conseil communal avait passé une longue soirée avec de grandes discussions à ce sujet. Presque une année après, il serait bien que les Conseiller(ère)s sachent où en est l'avancement de ce projet.
- M. Thierry Genoud : déclare qu'il est vrai que le PPA de La Combaz est encore en procédure. La Municipalité espérait pouvoir donner ce soir aux Conseiller(ère)s l'information sur la mise en vigueur provisoire de ce PPA. Toutefois, une signature de la Confédération pour l'extension de l'aire de protection du biotope est encore attendue, ce qui fait qu'il y a toujours le carrefour qui est en vigueur, avec un recours contre l'approbation préalable du canton, et que le plan partiel d'affectation n'a malheureusement pas encore été approuvé préalablement. Il se fera un plaisir d'informer les Conseiller(ère)s de cette approbation préalable, probablement au mois de décembre. Il sera vu à ce moment-là s'il y a un recours aussi sur le PPA ou pas, puisqu'il y a eu des oppositions lors de l'enquête publique. Pour le moment, c'est en stand-by et il verra d'ici la prochaine séance du Conseil communal ce qu'il pourra annoncer à ce sujet.

- M. Georges Grandjean : déclare qu'aujourd'hui les Conseiller(ère)s ont reçu la convocation pour la prochaine séance du Conseil communal. Il a remarqué qu'au point n° 7 y figure en première lecture le préavis municipal relatif au budget de l'exercice 2018. Il lui semble que c'est une première et dernière lecture, dans la mesure où cela se fait en un seul débat.
- Le président explique qu'il s'agit d'une erreur qui sera corrigée sur l'ordre du jour et remercie M. George Grandjean pour l'avoir fait remarquer.
- M. Patrick Wegmann : a une question pour la Municipalité concernant l'inauguration de la gare CFF fixée au 20 novembre 2017. En date du 3 novembre 2017, les Conseiller(ère)s ont reçu un courriel demandant la confirmation de leur présence à cet événement. Aujourd'hui un tout-ménage a été distribué à la population pour l'inviter à cet événement. Pour quelle raison les Conseiller(ère)s doivent-ils confirmer leur présence alors que cette manifestation est ouverte au public ?
- M. Gérald Cretegny : explique que l'invitation a été faite en deux temps, avec tout d'abord l'adressage d'un mail aux personnes invitées, comme par exemple le Conseil communal, les députés, une délégation du Conseil régional et les autorités genevoises, dans la mesure où il y a aussi un financement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Au vu du nombre conséquent d'invités, il leur a été effectivement demandé de bien vouloir indiquer leur présence ou non, afin de permettre à la Municipalité de savoir quelle sera la représentation des personnes qui seront rencontrées. Pour le reste, la population est invitée.
- M. Samuel Freuler : dans le cadre du préavis n° 26 relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagements et de sécurisation des parkings à vélos des bâtiments communaux dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland, il a été mis à disposition d'une catégorie de la population des parkings fermés, avec l'explication que les enseignants viendraient probablement avec des vélos plus chers et resteraient beaucoup plus longtemps, dans la journée et sur leur lieu de travail. Il aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur le fait que, à la gare, les concitoyens laissent leur vélo encore plus longtemps que les enseignants et que, dans ce cadre là, il n'y a pas d'offre pour des places de parc sécurisées. Pourtant, les citoyens viendraient aussi avec des vélos probablement plus chers que ceux des enfants. Il encourage la Municipalité à être attentive à cette situation et à proposer quelque chose à la population.
- M. Michaël Rohrer : explique que, effectivement, la Municipalité y réfléchit également. Dans le cadre des aménagements qu'elle désire faire à gare-sud, cette variante de parking protégé sera intégrée.
- M. Yves Froidevaux : pensait, sur ce point précis, que M. le Municipal Michael Rohrer allait rappeler la chose suivante : il a, pour sa part, participé à la Commission concernant le plan de mobilité des employés communaux, lequel était également appliqué aux enseignants, qui paient désormais leur place de parc. Il faut rappeler que dans un plan de mobilité, en général, il y a des avantages et des inconvénients; en gros, on essaie de faire en sorte que les gens ne viennent plus en voiture, on leur demande de payer une place de parc et en contrepartie on leur offre par exemple un subventionnement assez important de transport public. Cela ne vaut pas pour les enseignants, qui ne sont pas employés de la commune, à qui il ne pouvait être offert que des désavantages, c'est-à-dire le paiement d'une place de parc. La commune a proposé de leur "offrir", grâce à l'argent ou en tout cas une partie de l'argent récolté par le paiement des places de parc, un garage sécurisé pour ceux qui viennent en vélo. Il faut quand-même rappeler que ce n'est pas juste pour les beaux yeux des enseignants et pour leur propre plaisir, parce qu'ils ont des jolis vélos électriques, que cela est proposé. C'est bien parce que c'était une contrepartie à un paiement de places de parc qui a été introduit. C'était prévu dans ce préavis, ce n'est pas une nouveauté, c'était quelque chose qui était convenu avec les enseignants.
- Le président rappelle qu'il avait proposé d'ouvrir des séances d'information sur le fonctionnement du Conseil communal et le rôle actif que les Conseiller(ère)s jouent dans celui-ci. Il y a un petit problème de collision avec les dates, puisque le soir où était prévue cette séance, à savoir le 15 novembre 2017, il y a la soirée d'accueil des jeunes citoyens ayant atteint leur majorité cette année. Il se doit, en qualité de président du Conseil communal, d'assister à cette soirée. Il va dès lors malheureusement devoir reporter la séance. Il proposera aux personnes qui s'étaient inscrites à dite séance une nouvelle date par courriel, probablement avant Noël. Une agape sera toujours prévue et le nombre de places est toujours

limité à 10 ou 11 personnes, le carnotzet n'étant pas immense. Il est désolé pour ce contretemps.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 14 décembre 2017 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h15

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Patrick VALLAT

La secrétaire :



Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexe : - appel nominal, proposition d'amendement du préavis municipal n° 30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV)

Proposition d'amendement du préavis municipal n° 30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV)

		OUI	NON	ABST.			OUI	NON	ABST.
1	AESCHMANN Nicolas	X			39	GIRARDET Michel	ABSENT		
2	AHLSTRÖM Martin		X		40	GIRAUD-NYDEGGER Christelle		X	
3	AMAUDRUZ Cédric	X			41	GOLAZ Florence	ABSENTE		
4	ANNEN Katia		X		42	GORGONI Iulica		X	
5	BARDET Michel		X		43	GRANDJEAN Georges		X	
6	BARIONI René	ABSENT			44	GRANDJEAN Myriam	X		
7	BELLO Natacha			X	45	GUIBERT Jean-Marc		X	
8	BENEY Patrick		X		46	HEMBERGER Roger	X		
9	BERTHERIN Sébastien	ABSENT			47	HOCHREUTENER Adrian		X	
10	BETCHOV HEIDRICH Thérèse	X			48	JAQUIER Jean-Marc	X		
11	BEUTLER Anna	ABSENTE			49	LABOUCHÈRE Guillaume		X	
12	BEUTLER Heinz	ABSENT			50	LOCK Evan		X	
13	BIEMMI David	X			51	MAWJEE Rasul		X	
14	BILL Fabienne	ABSENTE			52	MAYER David	X		
15	BLANCHUT Philippe		X		53	MENDES BOAVISTA Victor	X		
16	BOVET Regina		X		54	MESSMER Patrick		X	
17	BRAUNE Victor	X			55	MILLION-COURVOISIER Sabine	X		
18	BRINGOLF Pierre-Alain	X			56	MOTTA LARRIVÉ Stella		X	
19	CALABRESE Daniel	X			57	MOULIN Olivier	X		
20	CARPENTIER Jacques	ABSENT			58	NICOLET Jean-Luc			X
21	CARUANA Sandra	ABSENTE			59	OUERCHIFFANI Sara	ABSENTE		
22	CHATAGNY Rodolphe		X		60	PALLOTTA LADISA Anna		X	
23	CHOLLET Pascal	X			61	RAO Alexandra		X	
24	COSENDI Emmanuelle		X		62	RICHARD Daniel	X		
25	DALLENBACH Eric		X		63	SARRASIN Larry	ABSENT		
26	de HADELN Moritz		X		64	SAXER BROWN Béatrice			X
27	de SIEBENTHAL Yann	ABSENT			65	SCHILDBÖCK Rupert	X		
28	DEPREZ Claudine	X			66	SICURANZA Dario		X	
29	DHANJAL Charanjit	ABSENT			67	VACCARO Rosanna		X	
30	Di FELICE Maurizio		X		68	VALLAT Patrick	<i>président</i>		
31	DORAND Laurent	ABSENT			69	VERNEX Christian	ABSENT		
32	FELIX Caroline	X			70	VILLAINÉ Véronique	X		
33	FREULER Anik	ABSENTE			71	WAEBER Anita	X		
34	FREULER Samuel		X		72	WAHLEN Léonie	X		
35	FROIDEVAUX Yves	X			73	WAHLEN Marion	X		
36	GALVEZ Angelita		X		74	WEGMANN Isabelle		X	
37	GANDER Christian	X			75	WEGMANN Patrick		X	
38	GENOUD Jean-Philippe	X							
	Total OUI	13				Total OUI	13		
	Total NON		13			Total NON		16	
	Total ABSTENTIONS			1		Total ABSTENTIONS			2

= 26 OUI
= 29 NON
= 3 ABST.